

MAIRIE D'AIGNAN
PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du Jeudi 14 MARS 2019 à 21 Heures.

L'an deux mille dix neuf, le jeudi 14 mars à 21 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à la Mairie d'Aignan, sous la présidence de Monsieur BARATAULT Philippe, Maire d'AIGNAN.

Etaient présents : MM LABADIE LAGARDE AURENSAN GARCIA PAYROS
DARBAS LETELLIER GARROS NAVARRE CHANUT BARNADAS Mme SARNIGUET

Etait absente et excusée : MME PESQUIDOUX

Etait absent : M. DUBOURDIEU

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte, demande la nomination d'un secrétaire de séance, rappelle l'ordre du jour et demande l'approbation du procès-verbal de la séance du 13 février 2019 qui n'appelle aucune observation.

ORDRE DU JOUR :

- ✓ **Approbation comptes de gestion et comptes administratifs 2018**
Commune et Service Assainissement
- ✓ **RIFSSEP**
- ✓ **Convention mise à dispo locaux à CLSH (repas cantine)**
- ✓ **Questions diverses**

Monsieur Jacques Labadie est nommé secrétaire de séance.

| |
|--|
| Approbation comptes de gestion et comptes administratifs 2018 Commune et Service Assainissement |
|--|

Monsieur le Maire donne la parole à M. Patrick NAVARRE, président de la commission des Finances et quitte la salle.

COMMUNE

SECTION DE FONCTIONNEMENT

| | |
|-------------------------------|---------------------|
| ● Recettes----- | 999.309,58 € |
| ● Dépenses ----- | 712.315,69 € |
| ● Excédent----- | <u>286.993,89 €</u> |
| ● Dont excédent reporté ----- | 1.025,12 € |

SECTION D'INVESTISSEMENT

| | |
|--------------------------------------|---------------------|
| ● Recettes----- | 706.893,54 € |
| ● Dépenses ----- | 822.692,94 € |
| Déficit ----- | 115.799,40 € |
| ● Reste à réaliser dépenses----- | 18.297,58 € |
| ● Besoin de financement (1068) ----- | <u>134.096,98 €</u> |

Résultat de clôture de l'exercice

Fonctionnement----- 286.993,89 €

| | |
|--|----------------------|
| Affectation complémentaire en réserve (1068) ----- | 134.096,98 € |
| Investissement déficit reporté (001)----- | -115.799,40 € |
| Résultat reporté en fonctionnement (002) ----- | 152.896,91 € |

Monsieur Patrick NAVARRE, donne ensuite le détail des diverses opérations, soumet au vote de l'assemblée le compte administratif 2018 de la commune, conforme au compte de gestion et le conseil municipal l'approuve à l'unanimité ainsi que l'affectation des résultats.

Service Assainissement

SECTION D'EXPLOITATION

| | |
|------------------|--------------|
| ▪ Recettes ----- | 102.337,04 € |
| ▪ Dépenses ----- | 88.151,87 € |
| ▪ Résultat----- | 14.185,17 € |

SECTION D'INVESTISSEMENT

| | |
|-------------------------------|-------------|
| ▪ Recettes ----- | 52.630,44 € |
| ▪ Dépenses ----- | 35.519,44 € |
| ▪ Résultat----- | 17.111,00 € |
| ▪ Besoin de financement ----- | 0 € |

Résultat de clôture – affectation :

| | |
|--|-------------|
| Investissement excédent reporté (001) ----- | 17.111,00 € |
| Fonctionnement excédent (002)----- | 14.185,17 € |
| Affectation complémentaire en réserve (1068) ----- | 0 € |

Monsieur Patrick NAVARRE, soumet au vote de l'assemblée le compte administratif 2018 du service assainissement, conforme au compte de gestion et le conseil municipal l'approuve ainsi que l'affectation des résultats, à l'unanimité.

Rifseep

Monsieur le Maire rappelle la mise en place du Rifseep (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) transmise au Centre de Gestion du Gers pour examen par le comité technique paritaire qui a donné un avis favorable le 18/12/2017.

Monsieur le Maire explique que suite à la stagiairisation de M. Antoine ANTONELLO (responsable du service technique) au 15 mars 2019 et à l'avis favorable émis par les membres du Comité Technique Paritaire réunis lundi 25 février 2019 au Centre de Gestion du Gers, le tableau est partiellement modifié au niveau de l'IFSE comme suit :

| | | | | |
|--|---|--|---------------|---------------|
| <i>Adjoints administratif Adjoints d'animation Agent sociaux Opérateurs des APS ATSEM Adjoints u patrimoine Agents de maitrise Adjoints techniques</i> | 1 | <i>Technicité, expertise, expérience ou qualification nécessaire à l'exercice des fonctions, sujétions particulières</i> | 5100 € | 11 340 |
|--|---|--|---------------|---------------|

Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité.

Convention mise à disposition locaux à CLSH (repas cantine)

Monsieur le Maire informe de la réception d'une convention de mise à disposition des locaux du restaurant scolaire pour l'exercice 2019 entre le Président du Conseil Général, le Président de la communauté de communes, le principal du collège vert et le maire d'Aignan.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer cette convention.

Accord à l'unanimité

Questions diverses

✓ Demande de logement studio presbytère

Monsieur le maire signale qu'il a reçu une demande de M. COLAS Gérard pour le studio libre au presbytère, 41, rue du Duc de Bouillon. Ce logement peut être mis à disposition à compter du 1 avril moyennant un loyer mensuel de 213,61 euros + un mois de caution du même montant

Avis favorable

✓ -Comité de jumelage

Mme Sarniguet informe les membres du conseil de l'arrivée de 9 allemands dans le cadre du jumelage le jeudi 28 vers 20 H. En accord avec monsieur le maire, un apéritif leur sera offert le vendredi 29 mars à 18H30 à la salle du conseil.

Mme Sarniguet ajoute que chaque membre du conseil est invité à participer à l'un des repas pris lors de leur présence, à savoir du vendredi soir au dimanche.

✓ Réhabilitation Eglise de Fromentas

Monsieur le Maire informe qu'un courrier sera adressé à la DRAC afin de connaître la marche à suivre pour relancer ce dossier.

✓ -Chemin qui mène au tennis

Mme Sarniguet informe l'assemblée de l'état dégradé du chemin qui mène au tennis. Les services techniques se rapprocheront du service voirie de la communauté de communes Armagnac Adour pour mettre en place du compomac.

✓ -Projet de réfection rue St Saturnin

M. Darbas précise qu'il n'est pas l'instigateur de la réunion relative à ce projet. Monsieur le maire indique que Mme Ida Grangé l'avait informé qu'elle réunirait les riverains de la rue St Saturnin et précise qu'à ce stade, il ne s'agit que d'un projet porté par la communauté de communes Armagnac Adour qui devra être voté en conseil communautaire. Monsieur le Maire rappelle que ce projet permettrait de créer un axe de circulation « douce » entre le village et ses infrastructures, les écoles, le collège et le quartier de Guilhemblanc. Lors de la phase étude, les riverains seront consultés.

✓ -Prix des arènes fleuries

M. Barnadas informe les membres du conseil du 1^{er} prix reçu dans le cadre du concours des arènes fleuries. Primée pour la seconde année, l'équipe de Mme Mochel a reçu une plante qui a été mise en place dans le massif devant l'espace intergénérationnel et un bon d'achat d'une valeur de 150 € dans une pépinière à Saint Pierre du Mont. Les membres du conseil municipal se joignent à M. Barnadas pour féliciter Mme Mochel et l'ensemble des bénévoles pour l'excellent travail accompli.

Il indique que le chemin de « Moutches » est en très mauvais état, ce qui rend difficile l'activité de l'exploitation agricole et de la fromagerie. Monsieur le Maire lui indique qu'il transmettra un courrier au Président de la CCAA.

✓-Registre de doléances PLUI

M. Navarre informe avoir déposé au secrétariat de mairie un registre de doléances relatif au PLUI et élaboré par la CCAA. A ce jour, une information à ce sujet est consultable sur le site de la CCAA. A suivre.

✓ MSAP Aignan

Messieurs Michel Aurensan et Marc Payros ont accompagné Mme la Sous-Préfète Delphine Grail-Dumas et Mme la Préfète Catherine Séguin lors de la visite de la MSAP à Aignan. De nouvelles missions pourraient être confiées à ce service. Des incompatibilités au niveau informatique existent entre la Poste et certains partenaires. Une réunion de synthèse sera organisée à la préfecture.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt trois heures 15 minutes.

Vu par Nous, Maire de la Commune d'AIGNAN, pour être affiché le 15 mars 2019 à la porte de la Mairie conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

Aignan, le 15 mars 2019

Le Maire,
Philippe BARATAULT